

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 19 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 13 avril 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse

NOR : SSAZ1730723A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 24 mars 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse :

1° Au titre du I (1°, c) de l'article D. 1432-15, représentant de l'État, M. Gérard GAVORY, préfet du département de la Haute-Corse.

2° Au titre des personnes qualifiées, M. Jean HOUBEAUT, en remplacement de Mme Dominique BUFFA.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 octobre 2017.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général des ministères,
chargés des affaires sociales,*
P. RICORDEAU